



## Prélèvements d'eau à usage agricole dans le Rhône

### Préalables 1:

La consommation d'eau est inégalement répartie dans le monde :

600 l d'eau par personne et par jour aux Etats Unis

10 l d'eau par jour et par habitant en Afrique subsaharienne

1 homme sur trois dans le monde n'a pas accès à l'eau potable

L'agriculture consomme les 3 /4 des volumes d'eau mondiale pour l'irrigation des cultures

Les réserves d'eau s'amenuisent de façon inquiétante partout dans le monde

Nos commentaires :

localement la ressource en eau s'amenuise aussi ,

la répartition équitable de celle-ci pose problème

Le coût payé par les différentes catégories d'utilisateurs est très différent

### Préalable 2 :

Il est indiscutable que l'accès à l'eau aux fins d'irrigation est une nécessité pour la production agricole.

« La terre ne se cultive pas sans eau »

Il est également indiscutable que « les mutations contemporaines des modes de production agricoles ont des conséquences sur le cycle naturel de l'eau et sur les équilibres de la ressource »

« L'occupation de l'espace rural et les procédés d'exploitation des terres influencent la quantité, mais aussi la qualité de l'eau disponible sur un bassin versant. »

Notons que les particuliers et les industriels sont tenus de traiter l'eau utilisée avant tout rejet dans la nature, ce qui est impossible pour l'agriculture, du fait que l'irrigation, mode principal d'utilisation, ne peut être soumise à une remise en état des eaux utilisées

Pour autant, « au même titre que tous les autres usages de l'eau, l'agriculture a vocation à respecter l'équilibre des écosystèmes pour pouvoir s'inscrire dans la durée et demeurer ainsi productive à long terme »

(Cf « La gestion et l'usage de l'eau en agriculture », avis du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) du 23 avril 2013

[http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013\\_11\\_gestion\\_eau\\_agriculture.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_11_gestion_eau_agriculture.pdf) )

Adresse postale : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : [fnevaucuse@gmail.com](mailto:fnevaucuse@gmail.com) site : <http://fne-vaucuse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° SIRET : 38871892600032-APE : 913 E

## **Le projet de prélèvement dans le Rhône :**

Avant d'établir un nouveau projet d'approvisionnement en eau, il conviendra de préciser :

- les superficies concernées actuellement par l'irrigation (avec les perspectives des années futures) sur le périmètre visé,
- les quantités prélevées actuellement à cette fin
- ainsi que les différentes origines de la ressource.

**Il est impératif que ce projet soit accompagné d'une protection rigoureuse des zones agricoles à forts potentiels ainsi que de celles bénéficiant déjà de structures d'irrigations.** Il est incohérent qu'ait abouti un projet consommateur de terres fertiles et irriguées comme celles englouties à Montoux pour une zone Wave Island. Il est impensable que soient encore soutenu des projets artificialisant par centaines d'hectares les terres riches en eau et/ou en biodiversité comme ceux prévus à Cavaillon (les Hauts Banquets), à Courthézon (Les Granges Blanches), à Entraigues (extension de la zone du Plan), à Bollène (ZAC PAN EURO PARC), pour de la logistique.

Si nous rajoutons les superficies abandonnées aux « aménagements » de tous ordres en Vaucluse alors que des équipements hydrauliques y avaient été réalisés, **nous ne pourrions considérer ce projet comme possible qu'à la condition que l'artificialisation des sols soit réellement mieux contrôlée**

**Il conviendra de spécifier les moyens mis en œuvre pour réduire la demande.** En effet la raréfaction de la ressource en eau va s'accroissant, ce qui exige des efforts de l'ensemble des catégories de consommateurs, agriculteurs compris. Le choix des cultures, des variétés ou cépages, les modes de conduites (agroécologie) sont des ressorts indispensables pour limiter la consommation .

Enfin, l'utilisation de l'eau en irrigation n'allant pas sans restitution d'eau polluée (nitrates, pesticides etc...) il est nécessaire que le projet proposé établisse les règles qui conduiront à diminuer fortement cette pollution des ressources.

## **Conclusion :**

**Si :**

- Un nouveau cadre est donné à l'urbanisation permettant à l'agriculture de conserver tout son potentiel foncier
- les modes de cultures sont adaptées aux évolutions climatiques et au manque d'eau
- Le projet s'accompagne d'un calendrier de réduction progressive des prélèvements
- les systèmes d'irrigation actuels sont abandonnés au profit de la nouvelle ressource
- les lieux de prélèvements actuels sont concomitamment préservés de déficits trop importants (ce qui assurerait le maintien d'une biodiversité à minima) .un cahier des charges impose aux irrigants l'abandon progressif des engrais synthétiques et des produits phytosanitaires.
- Un système unique de gestion et de contrôle est mis en œuvre
- Le projet permet à l'agriculture de rejoindre le lot commun des consommateurs d'eau, ce qui responsabiliserait chacun et véhiculerait une image responsable et sociale de la profession.

**Si, et seulement si, le projet remplit ces conditions, il contribuera à répondre efficacement aux défis communs de l'agriculture et de l'environnement**

Adresse postale : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : [fnevacluse@gmail.com](mailto:fnevacluse@gmail.com) site : <http://fne-vaucluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° SIRET : 38871892600032-APE : 913 E